

Institut royal des Sciences
naturelles de Belgique

BULLETIN

Tome XXVIII, n° 30.
Bruxelles, avril 1952.

Koninklijk Belgisch Instituut
voor Natuurwetenschappen

MEDEDELINGEN

Deel XXVIII, n° 30.
Brussel, April 1952.

LA QUESTION DE L'EXISTENCE EN BELGIQUE
DE DEUX ESPÈCES DE BELETTES,

par Serge FRECHKOP et Xavier MISONNE (Bruxelles).

Les piégeurs du « mordant », comme on appelle dans le monde des chasseurs les petits Carnivores dangereux pour le gibier, distinguent, dans certaines régions de la Belgique, deux sortes de Belettes : l'une qu'ils nomment « Wezel », l'autre, plus petite, qu'ils désignent comme « Muishondje » (1). Il est significatif que cette distinction soit faite dans la partie flamande du pays, tandis que dans la partie wallonne on ne connaît qu'une sorte de Belette, bien que son nom varie localement (2). On verra plus loin qu'en effet, les spécimens de Belettes provenant de la Haute-Belgique présentent plus d'homogénéité quant à leur aspect.

Toutefois les naturalistes belges qui se sont occupés plus spécialement de Mammifères de Belgique — b^{on} Edm. DE SELYS LONGCHAMPS (1842), J. DEBY (1848), A. DUBOIS (1906) — ne parlent que d'une espèce de Belette.

Le seul auteur qui fasse allusion à l'existence possible de deux espèces de ce petit carnassier en Belgique, est A. DRION (1890), disposé à croire « qu'on pourrait établir des distinctions

(1) Ce qui veut dire « le petit chien des souris ». — Le regretté ornithologue chevalier G. C. M. VAN HAVRE avait l'un des premiers attiré l'attention de l'un de nous sur la distinction qu'on en faisait dans les Flandres.

(2) Les noms wallons de la Belette sont, par exemple, « Marcotte » (prov. de Namur), « Bassecolette » (prov. de Luxembourg), etc.

spécifiques entre la Belette *vulgaire* et la Belette *musquée* qui existent en Belgique » (3). Il caractérise la deuxième sorte de Belette uniquement par son odeur musquée « aussi forte que chez la Fouine » et note qu'il l'a rencontrée dans la forêt, « toujours loin de nos habitations ».

D'autre part, dans les pays voisins de la Belgique, la question de deux espèces de Belettes a été posée à plusieurs reprises et on parle alors de la coexistence de *Mustela nivalis* LINNÉ et de *Mustela minuta* (POMEL) (4).

Il y aurait donc deux types constitutionnels différant par la taille et par le poids ; les spécimens les plus lourds du second type sont moins pesants que les exemplaires les plus légers du premier (voir KAHMANN, 1951, p. 175).

En ce qui concerne la France, où la question de la coexistence de ces espèces n'est que posée et aucunement résolue (voir : RODE et DIDIER, 1946), elle se complique de plus du fait qu'à ces deux espèces vient s'ajouter, dans le midi, une troisième sorte de Belette, *M. boccamela* BECHSTEIN, que G. S. MILLER (1912, p. 404) considère comme une sous-espèce de *M. nivalis* et qu'il juge être autre chose que les « races méditerranéennes de *M. nivalis nivalis* ».

A. BOUVIER (1891, p. 78) disait déjà que : « Trois espèces existent en Europe et probablement en France, confondues sous le même nom ; l'une, plus petite que notre Belette commune, mais de même pelage, est particulière au nord, c'est le type même décrit par LINNÉ, et reconnu après lui par tous les auteurs ; l'autre, beaucoup plus grande, tachetée sous la gorge est particulière au midi ».

C'est pour souligner que la Belette commune de France n'est pas celle désignée par LINNÉ sous le nom de *Mustela nivalis*, que BOUVIER, de même que BLASIVS (1857) et beaucoup de naturalistes français, appliquent à la première le nom *M. vulgaris* BRISSON (5). Remarquons que E.-L. TROUËSSART (1904) considérait *M. vulgaris* comme une sous-espèce de

(3) Les caractères italiques sont ceux de l'auteur cité.

(4) A moins que *M. minuta* ne soit synonyme de *M. rixosa* (BANGS), nos données exposées plus loin nous amènent à considérer le premier nom comme *nomen nudum*, ce qui est aussi le point de vue de E. R. HALL, 1951, p. 170.

(5) La question se pose si LINNÉ n'aurait pas en réalité désigné du nom de *M. nivalis* l'espèce que nous appelons ici *M. minuta* (= *rixosa*) et que G. M. ALLEN (1933) considérait comme une espèce « circumboréale ».

M. nivalis LINNÉ, propre à l'Europe moyenne, à la France, à l'Allemagne et aux Iles britanniques.

La distinction qu'on fait entre les Belettes en Angleterre concerne plutôt les sexes que des races ou des espèces (6).

L'idée de la présence de deux espèces de Belettes en Allemagne semble mériter du crédit, bien que leur distinction ne soit pas encore formulée avec suffisamment de précision. Le travail de K. ZIMMERMANN (1940) n'étant pas à notre disposition, nous nous basons sur celui de H. KAHMANN (1951) qui tient compte des arguments et des données de son prédécesseur.

D'après ces auteurs, *M. minuta* diffère de *M. nivalis* par les caractères suivants :

- 1) taille plus petite ; structure plus délicate ; poids moindre ;
- 2) pieds antérieurs blancs et présence d'orteils blancs aux pattes postérieures ;
- 3) taches jugales (« rictales », suivant G. M. ALLEN) moins nettes ou même absentes ;
- 4) crâne présentant plutôt un léger sillon au lieu d'une crête sagittale ;
- 5) ligne de démarcation entre le pelage brun du dos et le pelage blanc du ventre plus régulière ;
- 6) queue plus courte (ne dépassant pas la longueur du pied postérieur).

Remarquons tout de suite que les caractères 1 et 4 sont du nombre de ceux qui distinguent chez la Belette les individus plus jeunes des plus âgés et, le plus souvent, les femelles des mâles.

Notons, d'autre part, que les conclusions de KAHMANN, qu'il exprime d'ailleurs sans trop de conviction, sont basées sur l'examen d'une très petite quantité de spécimens ; ce naturaliste n'avait, en effet, à sa disposition que cinq exemplaires, provenant de Bavière et prétendus être des représentants de *M. minuta* ; de son propre aveu, ils ne présentaient, en fait de caractères distinctifs valables, que celui des dimensions moindres.

Dans ces conditions il nous a paru intéressant d'examiner la question de deux espèces de Belettes pour la « population » de celle-ci en Belgique et sur un matériel plus abondant et partant plus convaincant que celui de KAHMANN.

Les riches collections de la faune du pays que possède

(6) Voir JOHNSTON, 1903, p. 164.

l'Institut royal des Sciences naturelles de Belgique et accumulées grâce à la prévoyance de son Directeur, M. le Prof. V. VAN STRAELLEN et au souci constant de M. le Conservateur G. F. DE WITTE, nous ont permis d'étudier la question d'une façon assez approfondie. Les résultats obtenus ont en quelque sorte dépassé nos espoirs, car ils nous ont rapprochés de la solution du problème posé et nous ont ouvert des horizons nouveaux, notamment la possibilité de transporter un problème purement systématique sur le terrain d'une exploration génétique.

Le matériel que nous avons étudié comprend 534 individus conservés en alcool et, d'autre part, 272 crânes appartenant à d'autres spécimens, dont la majorité est représentée aussi par des peaux. Ceci porte le nombre total des Belettes examinées, capturées toutes en Belgique entre 1934 et 1949 inclus, à 806 exemplaires.

L'examen de cet abondant matériel nous a montré très clairement les extrêmes de la variabilité pour l'ensemble des individus trouvés en Belgique. Ces limites s'étendent depuis de très grands individus (plus ou moins 235 mm, ♂ et ♀), à queue longue ou courte, à tache jugale grande ou petite et présentant des doigts blancs ou bruns, jusqu'à de très petits individus (environ 125 mm) montrant la même diversité. On voit par là que les caractères attribués à *Mustela minuta* sont englobés dans ces limites de variabilité.

Nous avons trouvé, comme il fallait s'y attendre, un certain nombre d'individus présentant l'ensemble des caractères morphologiques de *Mustela minuta*, sans pour cela nous être cru autorisés à en faire une race géographique particulière, ni même à les séparer des autres spécimens.

L'examen des crânes, d'autre part, nous a confirmé ce que nous montraient les peaux. L'absence de crête sagittale, caractère attribué à *Mustela minuta*, se montre aussi chez de grands individus, et par contre de petits individus dont les caractères du pelage indiquaient une combinaison de caractères propres à *Mustela minuta*, présentaient une crête sagittale bien marquée. Là aussi nous avons rencontré tous les intermédiaires, avec cependant une forte tendance des individus grands ou âgés à montrer ce caractère (7).

(7) Beaucoup plus de ♂ que de ♀ ont été capturés. La proportion ♂/♀ est de 1,9, soit près du double de ♂. Il faut voir en cela sans doute, que le ♂ est plus hardi ou moins perspicace que la ♀ en présence de pièges.

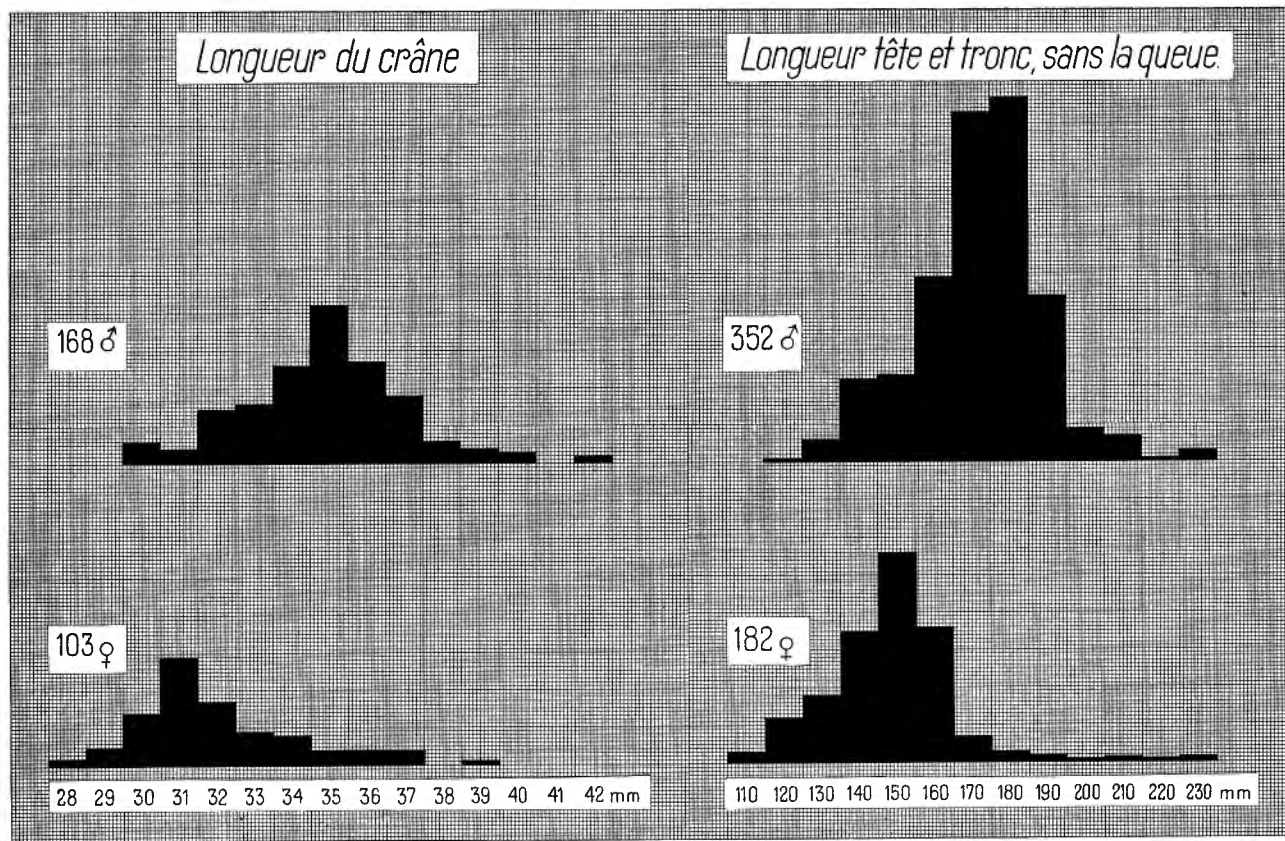


Fig. 1. — Variabilité de la longueur du corps et du crâne chez les deux sexes de la Belette en Belgique.

Les données que nous avons pu retirer de l'examen de cet ensemble sont les suivantes :

Longueur du corps, sans la queue :	♂, 129 à 238 mm
	♀, 110 à 235 mm
Longueur du crâne :	♂, 30 à 42,8 mm
	♀, 28,2 à 41 mm

Ces indications sont montrées plus clairement dans les graphiques (fig. 1) où les longueurs sont en abscisses et le nombre d'individus en ordonnées.

Après examen de l'ensemble des caractères pour la totalité de nos exemplaires, la conclusion semble être qu'il n'y a pas lieu de distinguer deux espèces en Belgique.

Il était intéressant d'envisager la variabilité sous un aspect plus local. Pour cela, nous avons subdivisé la Belgique en trois régions, à caractères climatiques différents : (A) la zone côtière de la mer du Nord, à climat maritime (localités types : Adinkerke, Le Zoute) ; (B) la moyenne Belgique, le Namurois (localités types : Court-St-Etienne, Grand Leez [156 individus capturés], Faulx-les-Caves), et (C) le pays ardennais, à climat plus froid et altitude plus forte, de 250 à 700 m (localités types : Biron [105 individus capturés], Vielsalm).

La moyenne de la taille, pour l'ensemble de la population, est de 172,2 mm (♂). Prise par régions elle montrait des variations intéressantes, les moyennes étant plus fortes dans la partie basse que dans la partie élevée du pays (fig. 2).

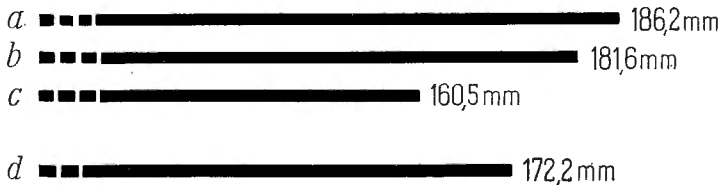


Fig. 2.

- a — taille moyenne, sans la queue, des spécimens ♂ capturés dans la zone côtière (Adinkerke, Le Zoute) ;
 b — id., spécimens ♂ capturés dans la moyenne Belgique (Grand-Leez, Faulx-les-Caves, etc.) ;
 c — id., spécimens ♂ capturés en Ardenne (Biron, Ciergnon, Vielsalm) ;
 d — id., ensemble des spécimens ♂ capturés en Belgique.

Pris isolément, les caractères de la tache jugale, du pied antérieur (blanc ou non) ou de la longueur de la queue, ne montrent pas de variation intéressante, mais lorsqu'on combine deux caractères, par exemple la tache jugale et le pied, on observe par contre un fait particulier, montré par les données ci-dessous.

A. Spécimens capturés à Adinkerke et au Zoute.

Pieds bruns	2,9 %	8,8 %	29,8 %
Doigts blancs... ..	2,9 %	22 %	11,7 %
Pieds blancs	1,6 %	8,8 %	11,5 %
	sans tache jugale	tache petite	tache grande

B. Spécimens capturés à Grand-Leez et à Faulx-les-Caves.

Pieds bruns	3,1 %	17,6 %	30,8 %
Doigts blancs... ..	1,1 %	21,6 %	14,4 %
Pieds blancs	1,1 %	5,7 %	4,6 %
	sans tache jugale	tache petite	tache grande

C. Spécimens capturés à Biron et à Ciergnon.

Pieds bruns	1,6 %	23,2 %	32 %
Doigts blancs... ..	0	37,4 %	5,8 %
Pieds blancs	0	0	0
	sans tache jugale	tache petite	tache grande

Cet assemblage de chiffres révèle que la population des Ardennes est plus homogène que celle de la zone côtière, et que ce caractère se perd graduellement, en passant par la moyenne Belgique, vers la zone maritime où la variabilité de la population est plus grande.

Ces remarques montrent la répartition de certains caractères morphologiques dans la population de Belettes en Belgique.

INDEX BIBLIOGRAPHIQUE.

- ALLEN, G. M., 1933, *The least Weasel a circumboreal species*. (J. of Mamm., Baltimore, t. 14, pp. 316-319.)
- BLASIUS, J. H., 1857, *Naturgeschichte der Säugetiere Deutschlands und der angrenzenden Länder von Mitteleuropa*. (Braunschweig.)
- BOUVIER, A., 1891, *Les Mammifères de la France* (Paris, G. Carré, éd.)
- DEBY, J., 1848, *Histoire Naturelle de la Belgique. Tome I. Mammifères*. (Bruxelles, A. Jamar, éd.)
- DE SELYS LONGCHAMPS, B^{on} Edm., 1842, *Faune Belge, 1^{re} Partie, Indication Méthodique des Mammifères, Oiseaux, Reptiles et Poissons observés jusqu'ici en Belgique*. (Liège.)
- DOBZHANSKY, Th., 1941, *Genetics and the origin of species*. (Columbia Univ. Press, New York.)
- DRION, B^{on} Ad., 1890, *Les petits animaux de rapine*. (H. et L. Casterman, éd., Tournai-Paris-Leipzig.)
- DUBOIS, A., 1906, *Histoire populaire des Animaux utiles de la Belgique*. (Bruxelles.)
- HALL, E. R., 1951, *American Weasels*. (Univ. of Kansas Publ., vol. 4, pp. 1-466.)
- HOVANITZ, W., 1949, *Increased variability in populations following natural hybridization*. (« Genetics, Paleontology and Evolution », Princeton Univ. Press.)
- JOHNSTON, Sir H., 1903, *British Mammals*. (London, Hutchinson and C^o.)
- KAHMANN, H., 1951, *Das Zwergwiesel (Mustela minuta) in Bayern*. (Zool. Jahrb., Abt. Syst., t. 80, pp. 171-188.)
- MILLER, G. S., 1912, *Catalogue of Mammals of Western Europe*. (Brit. Mus., London.)
- RODE, P. et DIDIER, R., 1946, *Atlas des Mammifères de France*. (Paris, Boubée.)
- TROUESSART, E.-L., 1904, *Catalogus Mammalium tam viventium quam fossilium, Quinquennale Supplementum*. (Berlin.)
- ZIMMERMANN, K., 1940, *Zur Kenntnis deutscher Maus- und Zwergwiesel*. (Zeitschr. f. Säugetierk., t. 15, pp. 289-298.) (Cité par KAHMANN, 1951.)

INSTITUT ROYAL DES SCIENCES NATURELLES DE BELGIQUE.